



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Commune - L'HUISSERIE

Analyse Développée 2021

SGC LAVAL

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PRINCIPAUX CONSTATS	6
1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	7
1.1/ LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS	7
1.1.1/ LES PRODUITS RÉELS	8
Les impôts locaux	9
Les reversements de fiscalité	13
Les allocations compensatrices	17
Les autres produits réels	17
1.1.2/ LES CHARGES RÉELLES	19
Charges de personnels	21
Charges financières	20
Subventions, participations et contingents	22
Autres charges réelles	23
1.1.3/ COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS	24
1.2/ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	25
1.3/ LE RÉSULTAT	26
2/ LA STRUCTURE BILANCIELLE	27
2.1/ LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT	27
2.1.1/ LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS	27
2.1.2/ LE FINANCEMENT	28
Le financement disponible	28
L'emprunt	29
2.2/ LES ÉQUILIBRES BILANCIELS	31
2.2.1/ LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)	33
Les ressources stables	34
Les emplois stables	35
2.2.2/ LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	36
2.2.3/ LA COUVERTURE DU BFR PAR LE FDR : LA TRÉSORERIE	37

3/ MARGES DE MANŒUVRE	38
3.1/ OPTIMISATION DES RESSOURCES	38
3.1.1/ LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	38
La politique de taux	45
3.1.2/ ANALYSE DE L'ENDETTEMENT	46
Le coefficient d'autofinancement courant	50
3.2/ OPTIMISATION DES DÉPENSES	51
3.2.1/ EN FONCTIONNEMENT	52
3.2.2/ EN INVESTISSEMENT	53
3.3/ FACTEURS DE RISQUES EXTERNES	54
LEXIQUE	55

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Informations sur la collectivité

	2017	2018	2019	2020	2021
Population	4 335	4 328	4 365	4 397	4 429
Strate	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants
Nombre de collectivités dans la strate	77	77	74	75	73
Taux de centralisation des budgets de la strate					100,00 %

La commune de L'Huisserie est comparée, de façon automatisée, aux communes de 3500 à 5000 habitants de la région, soit 73 communes, sur l'exercice 2021. Une comparaison départementale n'est pas effectuée, en raison de l'étroitesse de l'échantillon, puisque seules 3 communes auraient été reprises.

En revanche, la commune a été comparée, de façon plus ponctuelle mais sur l'ensemble des cinq exercices, aux 5 autres communes de la première couronne de l'agglomération de Laval, sans qu'il soit tenu compte de critères démographiques :

- Bonchamp les Laval (6279 hab),
- Changé (6322 hab)
- Entrammes (2 309 hab)
- Louverné (4 482 hab)
- Saint Berthevin (7 597 hab)

PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2021	
	2020	2021	2020 / 2021	Commune	Strate régionale
				En € par habitant	
Résultat de fonctionnement	406 342	724 403	78,3 %	164	176
Produits réels de fonctionnement	3 901 671	4 337 671	11,2 %	979	978
Charges réelles de fonctionnement	3 288 181	3 393 704	3,2 %	766	744
CAF Brute	613 489	943 967	53,9 %	213	234
CAF Nette	378 341	700 148	85,1 %	158	164
Dépenses directes d'équipement	489 792	424 398	-13,4 %	96	361
Dettes financières à moyen et long terme	2 594 185	2 353 325	-9,3 %	531	617
Fonds de roulement	789 133	1 657 314	110,0 %	374	464
Trésorerie	2 869 174	3 602 473	25,6 %	813	517

La situation financière de la commune en 2021 apparaît correcte, si on la compare aux communes de la strate démographique ou aux communes de la première couronne lavalloise. Sa CAF par habitant s'élève ainsi à 213 €, légèrement plus basse que la moyenne régionale. Elle se situe exactement à la moyenne des communes de la première couronne.

L'endettement par habitant est nettement inférieur à la moyenne régionale (531 € contre 617). Au sein de la première couronne, l'endettement par habitant varie de 463 € à 800 €.

1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut est un indicateur essentiel, qui mesure la capacité de la commune ou du groupement à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts.

L'autofinancement résiduel ou autofinancement net permet à la commune ou au groupement de disposer de financement propre pour ses investissements.

1.1 / LES PRODUITS ET CHARGES RÉELS

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Produits réels de fonctionnement	3 662 399	4 091 437	3 961 861	3 901 671	4 337 671	11,2 %	18,4 %
Ressources fiscales	2 089 243	2 092 778	2 097 825	2 180 630	2 312 270	6,0 %	10,7 %
Dotations et participations	925 110	919 302	988 193	984 305	1 204 309	22,4 %	30,2 %
Autres produits	648 046	1 079 356	875 842	736 736	821 092	11,4 %	26,7 %
Charges réelles de fonctionnement	3 005 980	3 482 824	3 378 646	3 288 181	3 393 704	3,2 %	12,9 %
Charges de personnel	1 891 405	1 973 525	1 946 969	2 104 978	2 230 777	6,0 %	17,9 %
Subventions, participations et contingents	135 606	208 283	261 188	129 548	123 648	-4,6 %	-8,8 %
Charges financières	100 098	56 130	82 773	80 306	54 556	-32,1 %	-45,5 %
Autres charges	878 871	1 244 886	1 087 715	973 349	984 722	1,2 %	12,0 %

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de près de 20% de 2017 à 2021. La hausse est particulièrement marquée entre 2017 et 2018, d'une part, et 2020 et 2021 d'autre part. La hausse de la DGF et l'obtention de la taxe sur les paris hippiques en 2021 expliquent largement cette hausse. C'est la plus forte hausse de recettes parmi les communes de la première couronne lavalloise.

Au contraire, les dépenses réelles ont augmenté de près de 13%, soit une hausse moyenne de 3%. C'est quasiment la plus forte hausse dans les communes de la première couronne.

En conséquence, la CAF a augmenté de près de 50%, passant de 656 k€ en 2017, à 944 k€ en 2021.

1.1.1 / LES PRODUITS RÉELS

	Structure des produits réels					Repères - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate régionale
Ressources fiscales	57,0 %	51,1 %	53,0 %	55,9 %	53,3 %	61,3 %
Dotations et participations	25,3 %	22,5 %	24,9 %	25,2 %	27,8 %	27,2 %
Autres produits réels	17,7 %	26,4 %	22,1 %	18,9 %	18,9 %	11,6 %

En €	Les ressources fiscales					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Ressources fiscales*	2 089 243	2 092 778	2 097 825	2 180 630	2 312 270	6,0 %	10,7 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	1 698 195	1 723 965	1 789 911	1 842 781	1 960 924	6,4 %	15,5 %
Fiscalité reversée dont FPIC	306 737	266 405	221 443	219 269	267 830	22,1 %	-12,7 %
dont reversement de fiscalité des groupements	267 940	229 818	165 099	148 268	140 729	-5,1 %	-47,5 %
Autres impôts et taxes**	84 311	102 408	86 471	118 580	83 515	-29,6 %	-0,9 %
dont fraction de TVA	0	0	0	0	0	-	-

* à compter de 2021, le produit de TH sur les résidences principales est supprimé pour les communes et GFP. Pour compenser, les communes bénéficient de la part départementale de TFB. En cas de surcompensation, les communes feront l'objet d'une contribution sur leurs recettes de TFB. En cas de sous-compensation, elles percevront un complément de fiscalité.

** à compter de 2021, les GFP et la Ville de Paris perçoivent une fraction de TVA pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de près de 20% sur la période. Ils ont été stables de 2017 à 2020, mais ont augmenté notamment entre 2020 et 2021 grâce à :

- la hausse de la DGF / + 224 K€
- la hausse des produits fiscaux : + 117 k€
- la perception du produit des paris hippiques : + 56 k€

Sur la période, la commune a bénéficié des loyers du CMS ; le compte 7066 qui comptabilise ces loyers est ainsi passé de 56 k€ à 266 k€.

Les produits de gestion par habitant (975 €) sont exactement à la moyenne (et à la médiane) des produits de gestion des 6 communes de la première couronne. Les produits les plus élevés sont de 1 215 € ; les plus faibles : 696 €.

► Les impôts locaux

En €	Évolution des produits des impôts locaux et des reversements					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate régionale
Taxe d'habitation (TH + GEMAPI)*	837 040	853 359	884 633	911 846	19 500	-97,9 %	-97,7 %	4	29
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI)**	810 387	826 867	861 119	888 008	1 607 728	81,0 %	98,4 %	363	366
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	49 750	42 897	41 901	40 689	40 668	-0,1 %	-18,3 %	9	19
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE + GEMAPI)***	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	70 902	52 796	61 057	75 151	73 718	-1,9 %	4,0 %	17	10
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	-16 444	-16 209	-4 713	-4 150	-2 717	34,5 %	83,5 %	-1	-3
Produit de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	0	0	0	0	0	-	-	0	2
Versement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	5
Prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	5
Reversement coefficient correcteur****	0	0	0	0	291 553	-	-	0	5
Prélèvement coefficient correcteur****	0	0	0	0	0	-	-	0	5

* : suppression de la TH sur les résidences principales à partir de 2021.

** : A partir de 2021, les communes bénéficient de la part départementale de TFB. Le produit de TFB correspondant ne tient pas compte du complément de fiscalité perçu par les communes sous-compensées ou de la contribution des communes surcompensées. Les bases de TFB prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

*** : A partir de 2021, les bases de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

**** : Suite à l'affectation de la part départementale de TFB à partir de 2021, les communes surcompensées font l'objet d'une contribution sur leurs recettes de TFB et les communes sous-compensées perçoivent un complément de fiscalité.

Les impôts directs (imputés au c/731) ont augmenté de 15,45% sur la période, soit une hausse moyenne de 3,66%. La progression est particulièrement marquée en 2021 avec une hausse de 6%. Cette progression a été effectuée sans hausse des taux.

Afin de comparer la progression des produits fiscaux aux autres communes de la première couronne sans prise en compte des effets de la réforme de la taxe d'habitation, l'année 2021 a été exclue. De 2017 à 2020, la hausse des produits fiscaux de L'Huisserie est de 8,5%. La hausse la plus forte est de 22,85%.

FOCUS : INCIDENCE DE L'ÉVOLUTION DES BASES ET DES TAUX SUR LE PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Les recettes tirées des impôts directs locaux revenant à la commune ou au groupement sont calculées d'après une base qui lui est notifiée à laquelle est appliquée un taux voté.

Les bases nettes imposées de chacune de ces taxes peuvent fluctuer en fonction de la législation (coefficient de revalorisation des bases), de l'évolution du tissu fiscal (construction nouvelles ou démolitions, par exemple) et aussi des abattements et des exonérations décidées par le législateur ou la collectivité.

Les développements suivants analysent l'incidence de chacun de ces facteurs dans l'évolution des produits de fiscalité directe locale. Les chiffres présentés portent sur les seuls rôles principaux.

Focus 1 : Evolution des principaux produits de FDL

En €	Evolution des produits de FDL			
Variation des produits de FDL entre 2 exercices (en €)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Taxe d'habitation (TH +, THLV, THRS, GEMAPI et GEMAPILV)	16 319	31 274	27 213	-892 346
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	16 480	34 252	26 889	1 011 273
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	-6 853	-996	-1 212	-21
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0

NB : Dans ce tableau comme dans le précédent, les produits sont calculés par addition de rôles individuels ayant été arrondis. Au contraire, les tableaux suivants (effet base et effet taux) sont calculés à partir de données non arrondies (les bases et les taux). Cela implique la différence de variation que l'on peut observer entre ce tableau et les suivants.

** à la différence du tableau précédent, le produit de TFB 2021 servant de base au calcul de la variation 2020/2021 prend en compte le versement ou le prélèvement sur les recettes de TFB au titre de la réforme de la taxe d'habitation.*

Focus 2 : Impact de l'évolution des taux dans les produits de FDL (« effet taux »)

En €	Effet « taux »			
	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	0	0	0	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises	0			

Les montants correspondent à la variation des produits imputable à la seule variation des taux entre 2 exercices (voir définitions en annexe)

Focus 3 : Impact de l'évolution globale des bases dans les produits de FDL (« effet base »)

En €	Effet " base "			
	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	16 353	31 243	27 221	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16 362	34 687	26 917	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-6 855	-1 002	-1 197	-27
Cotisation foncière des entreprises	0			0

Les montants correspondent à la variation des produits imputable à la seule variation des bases entre 2 exercices (voir définitions en annexe)

► Les reversements de fiscalité

En €	Évolution des reversements de fiscalité					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Attribution de compensation reçue	0	173 625	165 099	126 258	118 719	-6,0 %	-
Attribution de compensation versée	-70 475	0	0	0	0	-	100,0 %
Dotation de solidarité communautaire reçue	338 415	56 194	0	22 010	22 010	0,0 %	-93,5 %
Dotation de solidarité communautaire versée	0	0	0	0	0	-	-

L'attribution de compensation a diminué de près de 50% sur la période. Le montant d'AC par habitant est relativement faible si on le compare aux autres communes de la strate régionale : 32 € contre 130 € en 2021.

La réduction de l'AC est la plus forte des communes de la première couronne lavalloise, la baisse pour les autres communes allant de - 11% à - 26%.

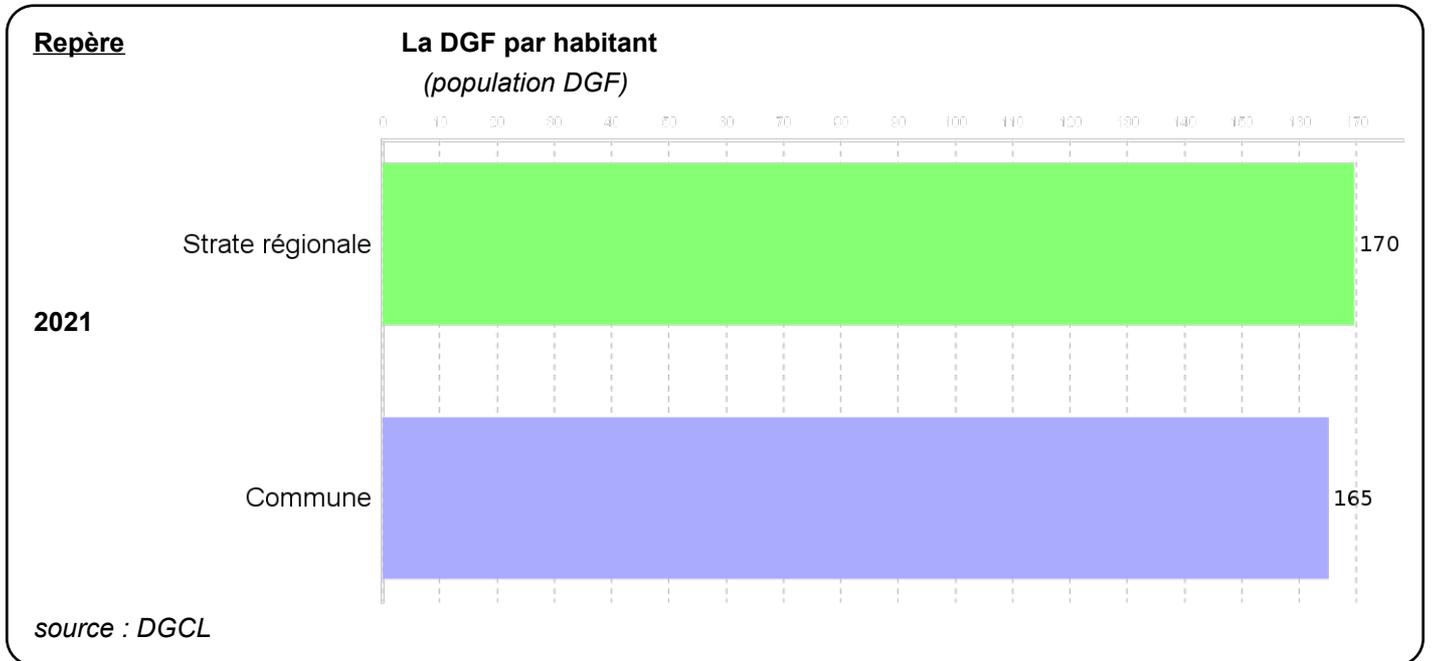
► La DGF et autres dotations

En €

Évolution de la DGF et des autres dotations

Évolution

	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Dotations et participations	925 110	919 302	988 193	984 305	1 204 309	22,4 %	30,2 %
DGF (compte 741)	526 302	516 160	509 103	510 322	734 343	43,9 %	39,5 %
Attributions de péréquation et de compensation	50 525	59 344	61 168	68 993	8 990	-87,0 %	-82,2 %
Autres dotations et participations	348 283	343 798	417 922	404 990	460 976	13,8 %	32,4 %



En €	Composition de la DGF notifiée					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
DGF : Dotations part forfaitaire	422 957	416 492	411 418	407 335	404 609	-0,7 %	-4,3 %
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	464 684	422 957	416 492	411 418	407 335	-1,0 %	-12,3 %
Part dynamique de la population	-790	-614	3 249	3 076	3 167	3,0 %	-
Complément de garantie	0	0	0	0	0	-	-
Autres composantes de la dotation forfaitaire	-6 582	-5 851	-8 323	-7 159	-5 893	17,7 %	10,5 %
Contribution au redressement des finances publiques(1)	-34 355	0	0	0	0	-	100,0 %
Participation aux fonds pour le financement des missions de préfiguration des métropoles(1)	0	0	0	0	0	-	-
DGF : Dotations part péréquation	103 345	99 668	97 685	102 987	329 734	220,2 %	219,1 %
Dotation nationale de péréquation	42 687	38 418	34 576	37 082	38 380	3,5 %	-10,1 %
Dont Part principale de la DNP	0	38 418	34 576	37 082	38 380	3,5 %	-
Dont Part majoration de la DNP	0	0	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	0	0	0	0	0	-	-
Dotation de solidarité rurale	60 658	61 250	63 109	65 905	291 354	342,1 %	380,3 %
Dont Fraction "bourg-centre" de la DSR	0	0	0	0	224 265	-	-
Dont Fraction péréquation de la DSR	60 658	61 250	63 109	65 905	67 089	1,8 %	10,6 %
Dont Fraction cible de la DSR	0	0	0	0	0	-	-
Quote-part DSU/DSR et DNP pour l'outre-mer	0	0	0	0	0	-	-
Autres dotations d'aménagement et garanties	0	0	0	0	0	-	-
DGF : Total des dotations des parts forfaitaire et péréquation(2)	526 302	516 160	509 103	510 322	734 343	43,9 %	39,5 %
Population DGF	4 347	4 340	4 377	4 412	4 448	0,8 %	2,3 %
Montant total de DGF par habitant (population DGF)	121	119	116	116	165	42,2 %	36,4 %

(1) Participations des collectivités prélevées sur la part forfaitaire de DGF

(2) Montant de la DGF notifié par la DGCL

Source : DGCL

Grâce au changement de statut de la commune en 2021 (chef lieu de canton), celle-ci a perçu la part DSR (dotation de solidarité rurale) bourg centre de la DGF qui lui a fait gagner 224 265 €. Le gain de DGF est de plus de 40%. La commune bénéficie ainsi d'une DGF par habitant en 2021 de 166 €, la moyenne régionale étant cependant de 182 €.

L'Huisserie perçoit ainsi en 2021 une DGF par habitant nettement supérieure à celle des autres communes de la première couronne (plus basse : 12 € ; plus élevée : 106 €)

En €	Évolution du potentiel financier de la commune					Évolution		Repères - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Strate régionale En €/hab
Potentiel financier	3 744 819	3 876 941	4 011 544	3 933 221	4 007 362	1,9 %	7,0 %	-
Potentiel financier par habitant*	861	893	917	891	901	1,1 %	4,6 %	896

* population DGF

Source : DGCL

► Les allocations compensatrices

En €	Les allocations compensatrices					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Allocations compensatrices TH	43 101	51 877	53 361	61 310	0	-100,0 %	-100,0 %
Allocations compensatrices FB	2 210	3 064	3 406	3 297	4 619	40,1 %	109,0 %
dont allocation FB abattement 50 % VL des établissements industriels	0	0	0	0	378	-	-
Allocations compensatrices FNB	5 039	4 403	4 401	4 386	4 371	-0,3 %	-13,3 %
Allocations compensatrices CFE	175	0	0	0	0	-	-100,0 %
dont allocation CFE abattement 50 % VL des établissements industriels	0	0	0	0	0	-	-

► Les autres produits réels.

En €	Les autres produits réels					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Autres produits réels	648 046	1 079 356	875 842	736 736	821 092	11,4 %	26,7 %
Produits financiers	0	0	0	0	80	-	-
Produits exceptionnels *	79 169	386 264	20 088	22 955	18 329	-20,2 %	-76,8 %
Ventes et autres produits courants non financiers	568 877	693 093	855 754	713 781	802 682	12,5 %	41,1 %
<i>Produits des services du domaine</i>	458 853	552 289	597 689	620 058	702 783	13,3 %	53,2 %
<i>Production stockée et travaux en régie</i>	4 753	9 275	5 571	12 873	0	-100,0 %	-100,0 %
<i>Autres produits de gestion courante</i>	105 271	131 529	252 494	80 850	99 899	23,6 %	-5,1 %

* A compter de 2018 pour les M57, certains comptes de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de produits.

1.1.2 LES CHARGES RÉELLES

Part dans les charges de fonctionnement	Structure des charges réelles					Repères - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate régionale
Charges de personnel	62,92 %	56,66 %	57,63 %	64,02 %	65,73 %	52,2 %
Subventions, participations contingents	4,51 %	5,98 %	7,73 %	3,94 %	3,64 %	10,6 %
Charges financières	3,33 %	1,61 %	2,45 %	2,44 %	1,61 %	2,0 %
Autres charges	29,24 %	35,74 %	32,19 %	29,60 %	29,02 %	35,2 %

Le poids des dépenses de personnel dans les charges de fonctionnement est nettement plus élevé que la moyenne de la strate. En 2021, il est ainsi de 65,73% contre 52,2%. En revanche, les subventions et contingents sont nettement plus faibles. Cette répartition se retrouve si on compare les dépenses par habitant. ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement totales par habitant s'élèvent à 766 €, contre 744 € en moyenne régionale. Les dépenses de personnel, en revanche, atteignent 504 € par habitant contre 388 € en moyenne régionale.

► Charges de personnel

En €	Évolution des charges de personnel					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate régionale
Charges de personnel	1 891 405	1 973 525	1 946 969	2 104 978	2 230 777	6,0 %	17,9 %	504	388
Rémunérations du personnel et charges sociales	1 807 820	1 921 350	1 900 898	2 062 355	2 176 048	5,5 %	20,4 %	491	375
Personnel extérieur à la collectivité	43 165	9 597	5 594	0	6 946	-	-83,9 %	2	7
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	40 420	42 579	40 477	42 623	47 783	12,1 %	18,2 %	11	7

► Charges financières

En €	Évolution des charges financières					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate régionale
Charges financières	100 098	56 130	82 773	80 306	54 556	-32,1 %	-45,5 %	12	15
Charges d'intérêts	95 260	56 130	82 773	60 906	54 556	-10,4 %	-42,7 %	12	14
Autres charges financières	4 837	0	0	19 400	0	-100,0 %	-100,0 %	0	1

► Subventions, participations et contingents

En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate régionale
Subventions, participations et contingents	135 606	208 283	261 188	129 548	123 648	-4,6 %	-8,8 %	28	78
Contingents et participations obligatoires	0	767	79 240	84 764	81 900	-3,4 %	-	18	34
Subventions de fonctionnement versées	135 606	207 516	181 948	44 784	41 748	-6,8 %	-69,2 %	9	45

► Autres charges réelles

En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate régionale
Autres charges réelles	878 871	1 244 886	1 087 715	973 349	984 722	1,2 %	12,0 %	222	262
Achats et variations de stocks	334 373	321 248	421 300	361 916	416 979	15,2 %	24,7 %	94	92
Autres charges externes	324 275	404 167	524 617	466 916	428 818	-8,2 %	32,2 %	97	127
Impôts et taxes	38 325	38 010	36 117	32 163	32 166	0,0 %	-16,1 %	7	4
Autres charges de gestion courante	106 381	103 087	94 103	94 242	94 453	0,2 %	-11,2 %	21	30
Charges exceptionnelles *	75 517	378 373	11 578	18 112	12 306	-32,1 %	-83,7 %	3	9

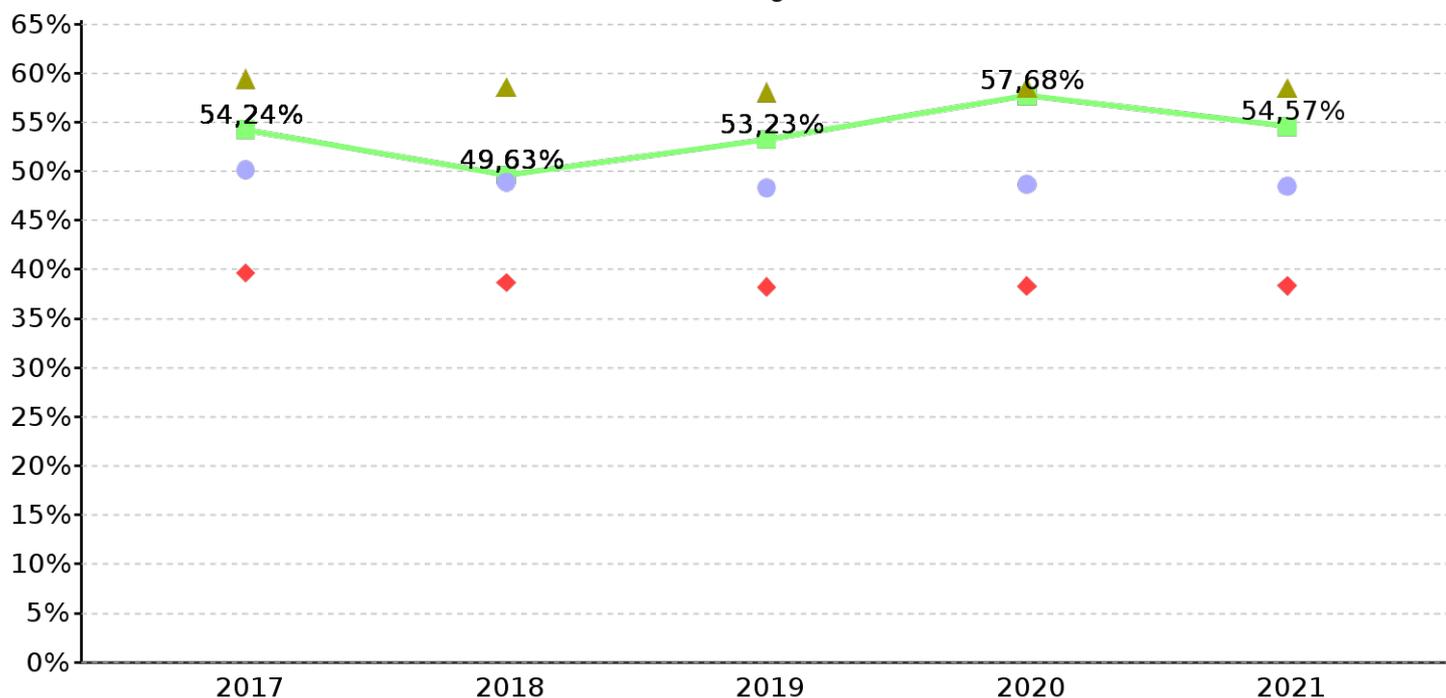
* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges exceptionnelles sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de charges.

Les dépenses du chapitre 011 (achats et variations de stock + autres charges externes) ont augmenté de 26% sur la période. Il s'agit de la plus forte hausse parmi les communes de la première couronne. En revanche, le montant par habitant s'avère relativement modeste, puisqu'il est l'un des plus bas parmi ces communes (168 à 343 €). Rapporté aux communes de la strate régionale, ce montant place la commune dans une fourchette basse : 191 € contre 219 €.

1.1.3 / COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

Le ratio de rigidité



Collectivité Strate nationale : Médiane Strate nationale : Dernier décile Strate nationale : Premier décile

Le ratio de rigidité est très élevé, ce poids s'expliquant par la structure du personnel, atypique pour une commune de cette taille.

1.2 / LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute					Évolution		Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020 / 2021	2017 / 2021	Commune En € par habitant	Strate régionale
Produits réels de fonctionnement	3 662 399	4 091 437	3 961 861	3 901 671	4 337 671	11,2 %	18,4 %	979	978
- Charges réelles de fonctionnement	3 005 980	3 482 824	3 378 646	3 288 181	3 393 704	3,2 %	12,9 %	766	744
= CAF BRUTE	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967	53,9 %	43,8 %	213	234

La CAF a été stable de 2017 à 2020. Elle a fortement augmenté (50%) entre 2020 et 2021, grâce à l'évolution des produits en 2021 (DGF et paris hippiques). La CAF par habitant est en 2021 au même niveau que les communes de même strate de la région. Elle est légèrement inférieure à la moyenne si on la compare aux 6 communes de la première couronne lavalloise (216 € - plus bas : 87 € ; plus élevé : 346 €).

Le taux de CAF (CAF / Produits de fonctionnement) se situe à hauteur de 22%. Cela signifie que la commune "épargne" plus de 1/5° de ses recettes, ce qui peut être signe d'une situation financière saine. Ce taux correspond à la moyenne du taux de CAF des communes de la première couronne de Laval (taux le plus bas : 13% ; le plus élevé : 35%).

1.3 / LE RÉSULTAT

La capacité d'autofinancement ne porte que sur les opérations réelles c'est-à-dire ayant une incidence sur la trésorerie de la collectivité et ne prend pas en compte les flux se rapportant aux opérations d'appréciation et de dépréciation du patrimoine. Au contraire, le résultat comptable les intègre et mesure donc la ressource nette dégagée par la collectivité à l'issue de l'exercice, après prise en compte de la dépréciation du patrimoine.

En €	De la CAF au résultat					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
CAF BRUTE	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967	53,9 %	43,8 %
+ Autres produits non réels	0	3 080	28 406	242 783	407 036	67,7 %	-
Produits de cessions d'actifs	0	3 080	23 871	234 500	306 400	30,7 %	-
Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	0	0	0	3 748	94 461	2 420,3 %	-
Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	4 535	4 535	5 057	11,5 %	-
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	1 118	-	-
- Autres charges non réelles	227 831	222 277	217 640	449 930	626 600	39,3 %	175,0 %
Valeurs comptables des immobilisations cédées	0	0	17 540	238 248	388 839	63,2 %	-
Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat	0	3 080	6 331	0	12 022	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions – Fonctionnement courant	227 831	219 197	193 768	211 681	225 739	6,6 %	-0,9 %
Dotations aux amortissements et aux provisions - Financières	0	0	0	0	0	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions - Exceptionnelles	0	0	0	0	0	-	-
= Résultat de fonctionnement	428 588	389 415	393 981	406 342	724 403	78,3 %	69,0 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges exceptionnelles sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes de charges.

2 / LA STRUCTURE BILANCIELLE

L'étude du bilan permet d'analyser les conséquences de l'ensemble des opérations de la collectivité sur sa situation patrimoniale.

2.1 / LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT

2.1.1 / LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

En €	Les dépenses d'équipement					Repères - 2021	
	2017	2018	2019	2020	2021	Commune	Strate régionale
						En € par habitant	
Dépenses d'équipement	546 189	3 069 460	1 215 490	489 792	424 398	96	361
<i>Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement en %</i>	<i>99,91 %</i>	<i>100,00 %</i>	<i>99,56 %</i>	<i>99,08 %</i>	<i>98,82 %</i>	<i>98,82 %</i>	<i>96,30 %</i>

Sur la période, la commune a financé 5,7 M€ d'investissement. Comme il est précisé sur la page suivante, la commune avait sur la période un financement disponible (CAF nette + recettes d'investissement hors emprunt) de 5,4 M€. elle a donc pu autofinancer 94% de ses investissements.

2.1.2 / LE FINANCEMENT

► Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources disponibles (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts.

En € Calcul du financement disponible

	2017	2018	2019	2020	2021
Produits réels de fonctionnement	3 662 399	4 091 437	3 961 861	3 901 671	4 337 671
- Charges réelles de fonctionnement	3 005 980	3 482 824	3 378 646	3 288 181	3 393 704
= CAF Brute	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	279 183	227 247	374 135	235 148	243 819
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0
= CAF Nette	377 236	381 366	209 080	378 341	700 148
+ Autres ressources d'investissement	2 768	112	0	9 561	21 391
+ Produits de cessions d'actifs	0	3 080	23 871	234 500	306 400
+ Variation des ressources propres	875 562	594 699	674 624	366 212	261 681
- Remboursement des autres dettes	1 070	360	1 940	1 610	0
= Financement disponible	1 254 497	978 896	905 635	987 004	1 289 620

(NB : la variation des ressources propres = FCTVA + subventions + TAM)

La commune dispose chaque année d'environ 1 M€ pour financer ses investissements, hors recours à l'emprunt. Près de 10% du financement sur la période provient de cessions d'immobilisation.

► L'emprunt

En €

Les emprunts

	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunts de l'exercice	143 000	0	0	55 625	0

Le recours modéré à l'emprunt a permis à la commune de se désendetter. Au 1er janvier 2017, l'encours de dette était de 3,507 M€ ; au 31 décembre 2021, il était de 2,346 M€, soit une diminution de 1,16 M€.

► L'impact sur le fonds de roulement

En €

Impact des opérations d'investissement sur le fonds de roulement

	2017	2018	2019	2020	2021
Variation des emplois stables d'investissement	826 930	3 416 753	1 592 347	726 550	668 218
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	539 289	3 063 968	1 215 490	449 922	378 815
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilés	279 183	227 247	374 135	235 148	243 819
Variation des ressources stables d'investissement	1 680 223	1 208 863	1 285 363	1 279 387	1 536 399
CAF Brute	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967
Emprunts de l'exercice	143 000	0	0	55 625	0
Impact sur le fonds de roulement	853 293	-2 207 890	-306 984	552 836	868 181

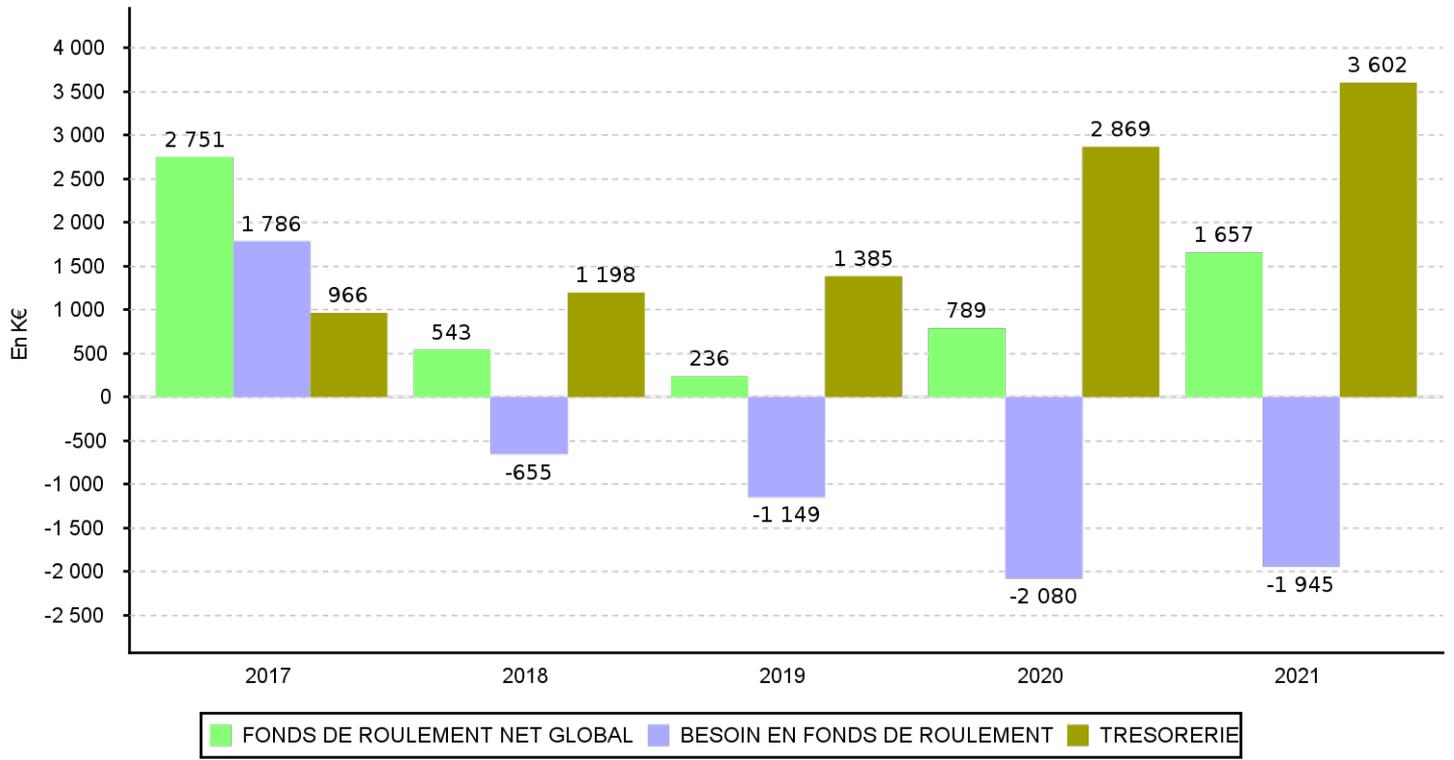
Sur la période sous-revue, le fonds de roulement a diminué de 240 564 €. Il se situe néanmoins au 31 décembre 2021 à 1,66 M€, soit 178 jours de charges de fonctionnement, ce qui est largement suffisant.

2.2 / LES ÉQUILIBRES BILANCIELS

La mesure de l'équilibre financier s'effectue par le biais du bilan fonctionnel. Etabli à partir d'un reclassement des postes du bilan par fonction (opérations d'investissement et leur financement ; dettes et créances à court terme ; trésorerie), il met en évidence trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, qui permettent d'apprécier la solidité financière de la commune ou du groupement.

En €	Bilan fonctionnel					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Ressources à moyen et long terme	48 122 525	48 499 590	49 376 208	50 151 673	51 096 629	1,9 %	6,2 %
Actif immobilisé brut	45 371 356	47 956 310	49 139 912	49 362 541	49 439 315	0,2 %	9,0 %
Fonds de roulement net global	2 751 170	543 280	236 296	789 133	1 657 314	110,0 %	-39,8 %
Créances courantes	1 926 720	147 606	140 970	204 834	192 847	-5,9 %	-90,0 %
<i>Dont liaison avec les BA (solde débiteur)</i>	<i>1 579 646</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>885</i>	-	-99,9 %
Autres créances diverses	0	50	1 031	0	0	-	-
Dettes courantes	102 016	770 394	1 267 647	2 267 613	2 125 822	-6,3 %	1 983,8 %
<i>Dont liaisons avec les BA (solde créditeur)</i>	<i>10 919</i>	<i>689 470</i>	<i>1 228 814</i>	<i>2 187 382</i>	<i>2 020 249</i>	<i>-7,6 %</i>	<i>18 402,1 %</i>
Autres dettes diverses	39 125	32 462	23 232	17 261	12 185	-29,4 %	-68,9 %
Besoin en fonds de roulement	1 785 579	-655 200	-1 148 879	-2 080 041	-1 945 159	6,5 %	-
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements internes	100	150	150	1 128	859	-23,8 %	759,0 %
Disponibilités	965 490	1 198 330	1 385 025	2 868 045	3 601 614	25,6 %	273,0 %
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	-	-
Trésorerie	965 590	1 198 480	1 385 175	2 869 174	3 602 473	25,6 %	273,1 %

Évolution des Agrégats du Bilan Fonctionnel

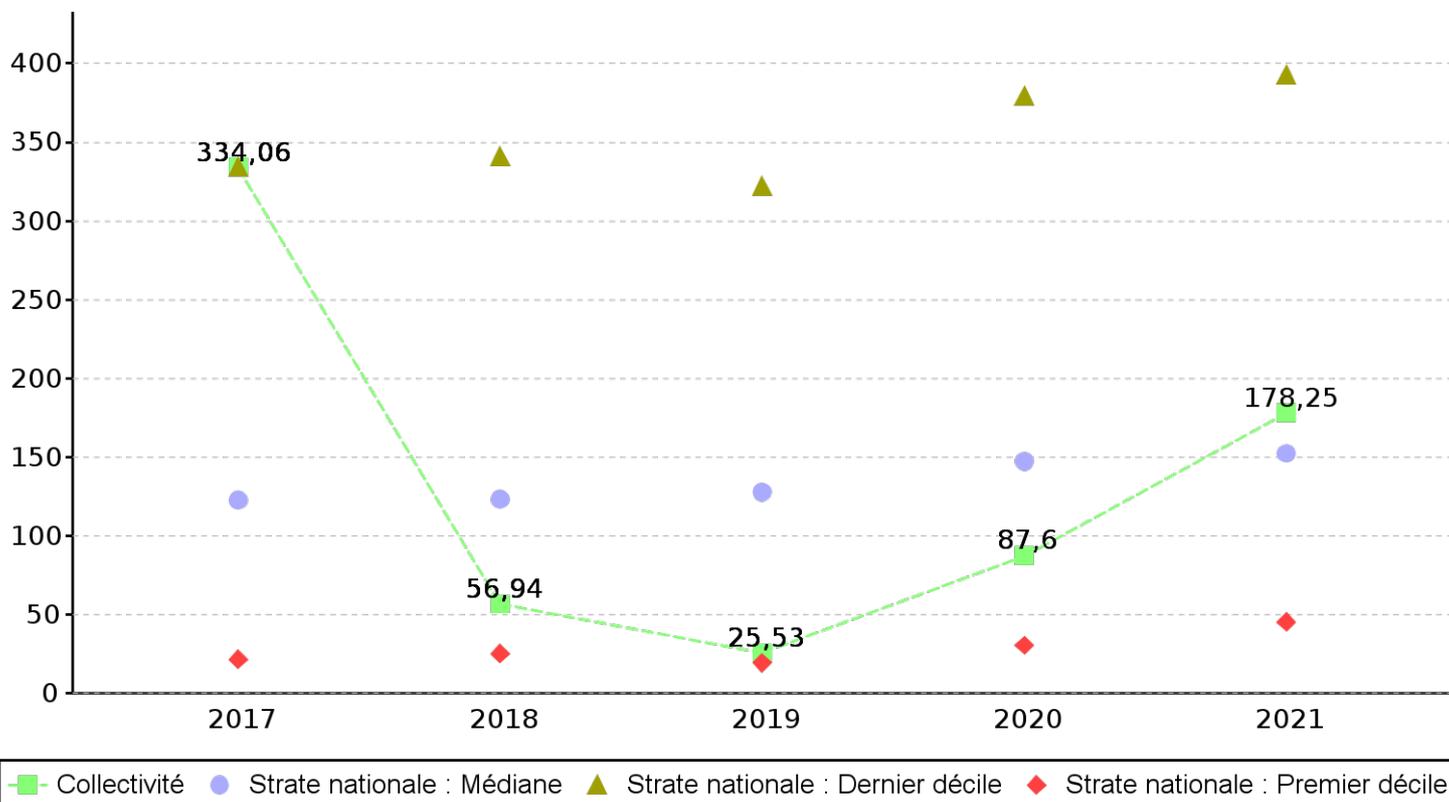


2.2.1 / LE FONDS DE ROULEMENT (FDR)

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate régionale
Fonds de roulement	2 751 170	543 280	236 296	789 133	1 657 314	
Fonds de roulement en €/hab	635	126	54	179	374	464
FDR en nombre de jours de charges réelles	334	57	26	88	178	228

FDR en nombre jour de charges réelles



► Les ressources stables :

► Les emplois stables

Taux de vétusté des immobilisations

	2017	2018	2019	2020	2021
Matériel et outillage de voirie et des autres installations, matériel et outillages techniques	39,08 %	41,65 %	49,10 %	56,50 %	56,93 %
Autres immobilisations corporelles	75,12 %	62,77 %	62,49 %	64,80 %	66,26 %
Constructions	1,95 %	1,95 %	2,20 %	1,81 %	1,99 %

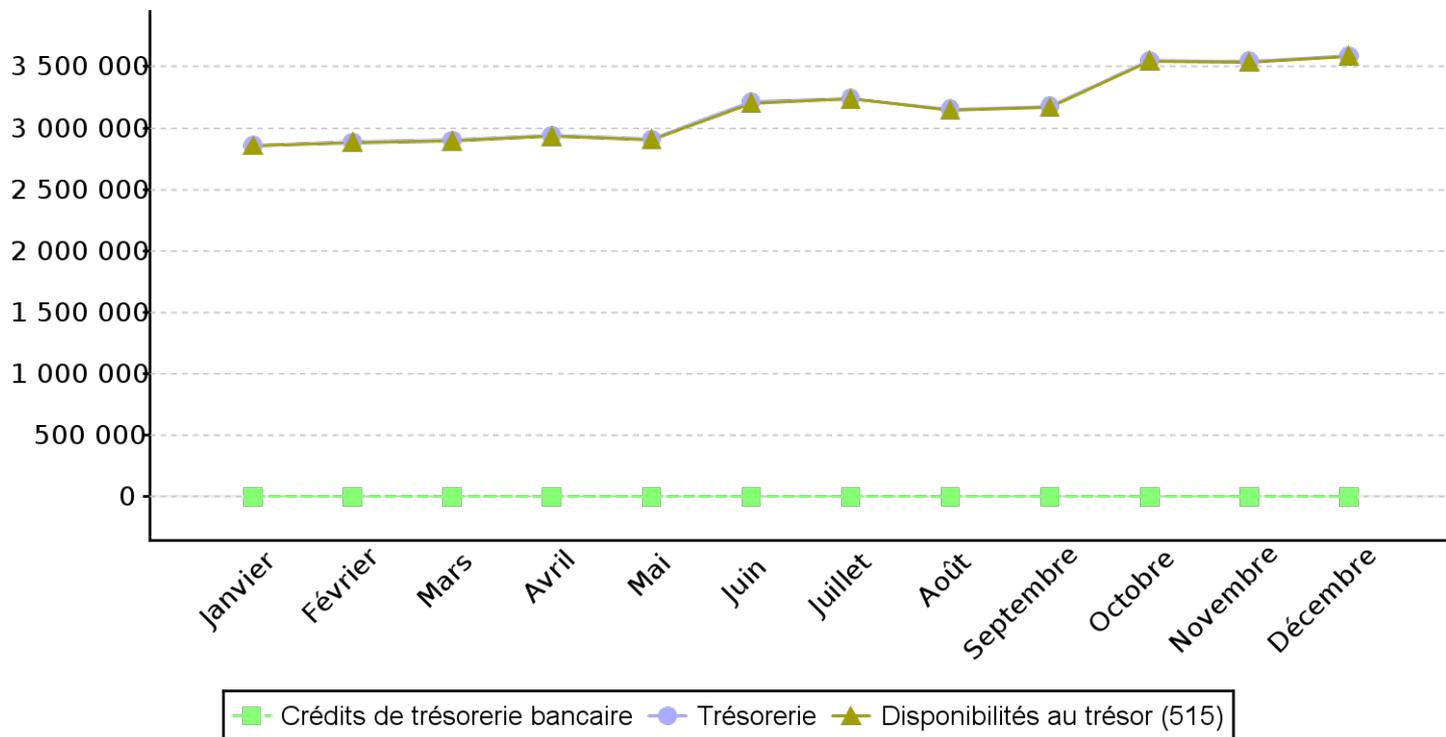
2.2.2 / LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre d'une part l'ensemble des créances et des stocks et d'autre part les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ...). Il traduit le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. Ainsi, une créance constatée mais non encaissée génère un besoin de financement. À l'inverse une dette constatée mais non payée permet de diminuer ce besoin.

2.2.3 / LA COUVERTURE DU BFR PAR LE FDR : LA TRÉSORERIE

Dans l'optique bilancielle, la trésorerie apparaît comme une résultante : c'est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Elle correspond également à la différence entre les liquidités de la collectivité et ses financements à court terme retracés au bilan.

Évolution mensuelle de la Trésorerie 2021



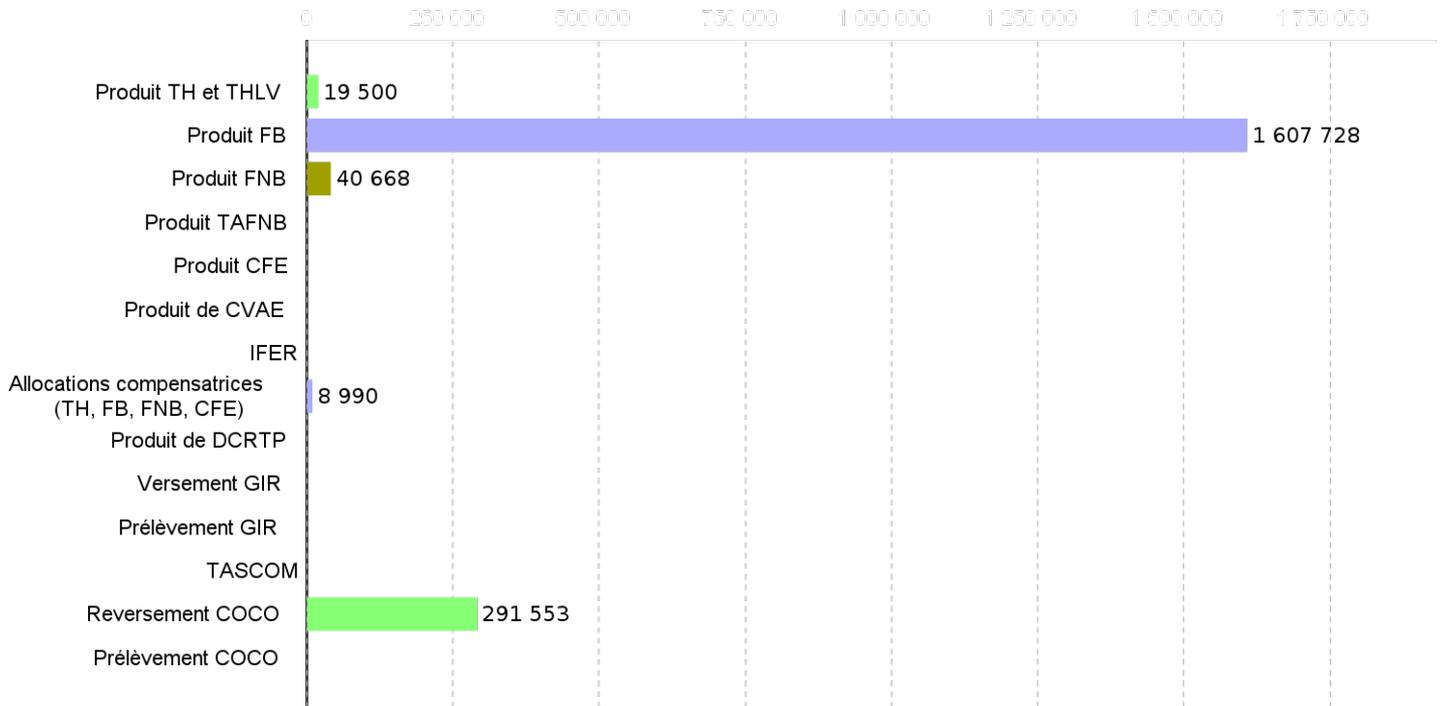
3 / MARGES DE MANŒUVRE

3.1/ OPTIMISATION DES RESSOURCES

3.1.1 / LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Produits de fiscalité en 2021

En €



► Le paysage fiscal

	Étude des bases imposées	Repère - 2021
Données économiques	2021	Strate régionale
TH : Logements soumis à la taxe d'habitation	-	
Nombre de logements vacants	6	3
Valeur locative nette des résidences secondaires	118 826	
TFB : Bases communales imposées au foncier bâti	3 558 074	
Part des bases FB des locaux d'habitation ordinaires	94,9 %	70,9 %
Part des bases FB des locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	1,5 %
Part des bases FB des locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %
Part des bases FB des autres locaux passibles de la TH	0,0 %	0,6 %
Part des bases FB des locaux à usage professionnel ou commercial	5,0 %	12,9 %
Part des bases FB des établissements industriels et assimilés	0,1 %	14,1 %
CFE : cotisation foncière des entreprises		
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	132	184
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom de la commune	0	0
Nombre d'établissements imposés à la CFE au nom du GFP à FPU/FPZ/FPE	132	184
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE	155	168
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE au profit de la commune	0	0
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE au profit du groupement à FPU/FPZ/FPE	155	168

En €	Bases nettes "ménages"	Repères - 2021	
		Commune	Strate régionale
	2021	En €/hab	
Taxe d'habitation (TH)	118 826	27	193
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	3 558 074	803	1 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	104 053	23	45
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0

En €	Bases nettes de CFE	Repères - 2021	
		Commune	Strate régionale
	2021	En €/hab	
Imposées au profit de la commune	0	0	0
Imposées au profit du GFP à fiscalité additionnelle ou ZAE (hors zone)	0	0	0
Imposées au profit du GFP à FPU ou ZAE/TPE (en zone)	399 012	90	319

En €	Bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposées	Repères - 2021	
		Commune	Strate régionale
	2021	En €/hab	
Imposées au profit de la commune seule	0	0	400
Imposées au profit du GFP compétent	3 930 246	887	

La taxe d'habitation

Taxe d'habitation

2021	Taux de majoration voté	Date de délibération	Bases remises à imposition en 2021 (en €)	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	0,00 %	NON VOTÉ		0
Base taxable THLV de la commune	06/10/06	EN VIGUEUR	13 124	

► La politique d'exonérations et d'abattements de taxe foncière des propriétés bâties et non bâties et de TEOM.

Des exonérations temporaires, dégrèvements et abattements peuvent également être décidés par délibération, sous certaines conditions, et viennent réduire la base d'imposition à la taxe foncière, à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à la TEOM.

En €

Réductions et majorations de bases de TFB décidées sur délibération par la commune

2021	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
Total bases TFB exonérées	0	55 611
Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
Exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
Exonérations en faveur de la protection et de l'environnement	0	
Exonérations en faveur de certaines activités	0	
Exonérations en faveur de certains logements	0	

En matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties, des exonérations temporaires peuvent être votées, visant des terrains dont les semis ou les plantations sont spécifiques (pour exemple : oliviers, arbres truffiers, noyers ;...). Des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties peuvent aussi être accordés, sous certaines conditions, aux jeunes agriculteurs.

En € **Les exonérations de TEOM**

2021	Montant des bases exonérées sur délibération
Total bases TEOM exonérées sur délibération	0

En € **Réductions de bases de TFNB sur délibération par la commune**

2021	Montant des bases exonérées
Total bases FNB exonérées sur délibération	0

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties

2021	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordée en année(s)	Montant du dégrèvement
Dégrèvement jeunes agriculteurs (part collectivité)	24/06/94	5	0

► La politique fiscale concernant les entreprises

L'étude précédente des bases imposées en matière de fiscalité des « professionnels » permet de mettre en avant le paysage fiscal et les marges de manoeuvre de la commune à l'égard de cette catégorie de contribuables. Cette possibilité d'action dépend principalement du régime fiscal de la commune et de son appartenance à un groupement.

La collectivité dispose notamment d'une possibilité d'action sur la base minimum de CFE et sur les exonérations concernant cette taxe.

En € **Les exonérations de CFE**

2021	CFE et CVAE exonérées sur délibération(s)		Exonération de CFE et CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibérations	
	Base de CFE	Base de CVAE	Base de CFE	Base de CVAE
Total bases CFE exonérées	0	0	0	0
Exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
Exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
Exonérations en faveur de la protection et de l'environnement	0			
Exonérations en faveur de certaines activités	0			
Exonérations en faveur de certaines installations	0			

Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)

2021	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le groupement
Modification des règles de répartition de la CVAE (1)	NON VOTÉ	0,0 %	0,0 %

(1) Communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle

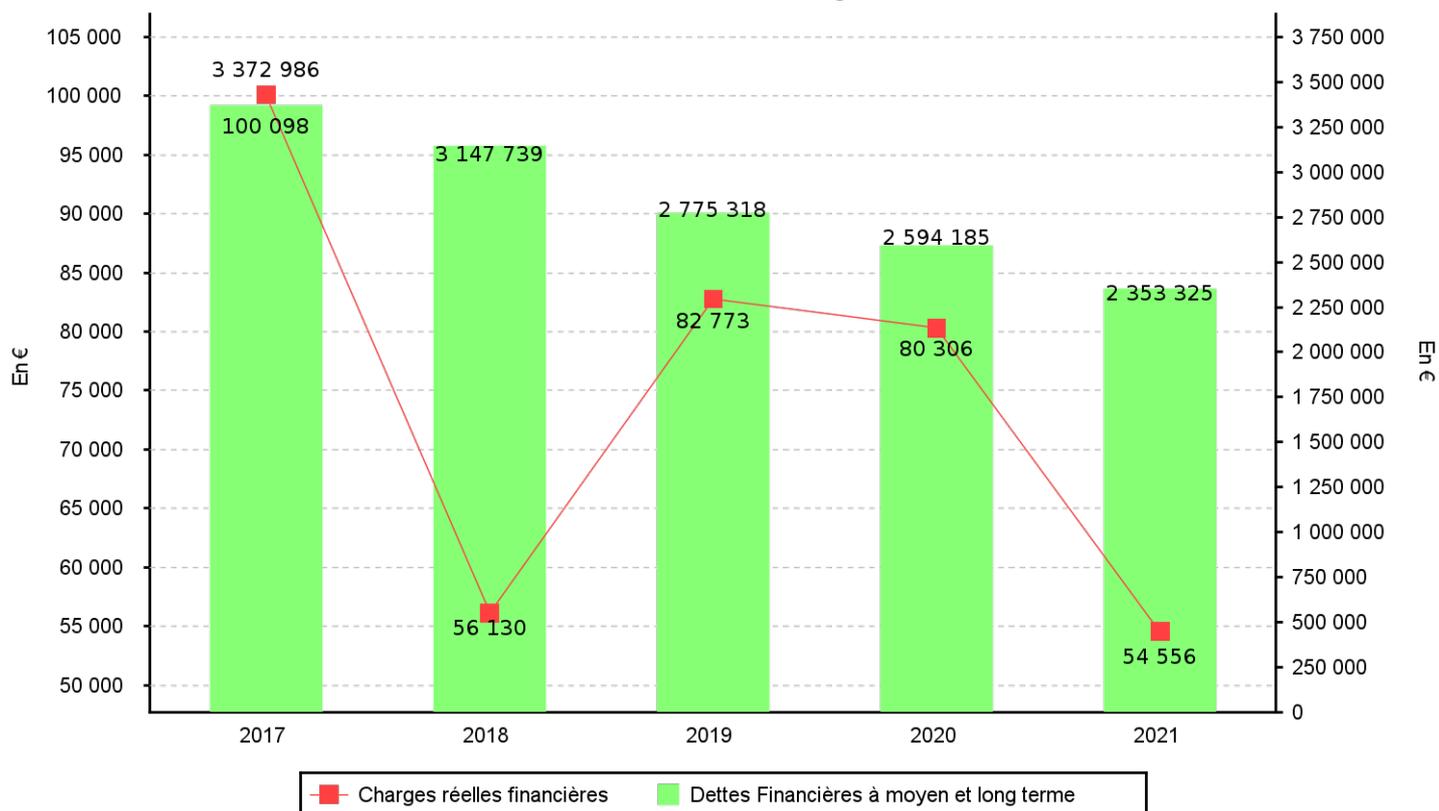
► La politique de taux

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises) ne peuvent être votés indépendamment les uns des autres. Ces règles de liens visent à répartir les évolutions de taux entre les différentes catégories de contribuables.

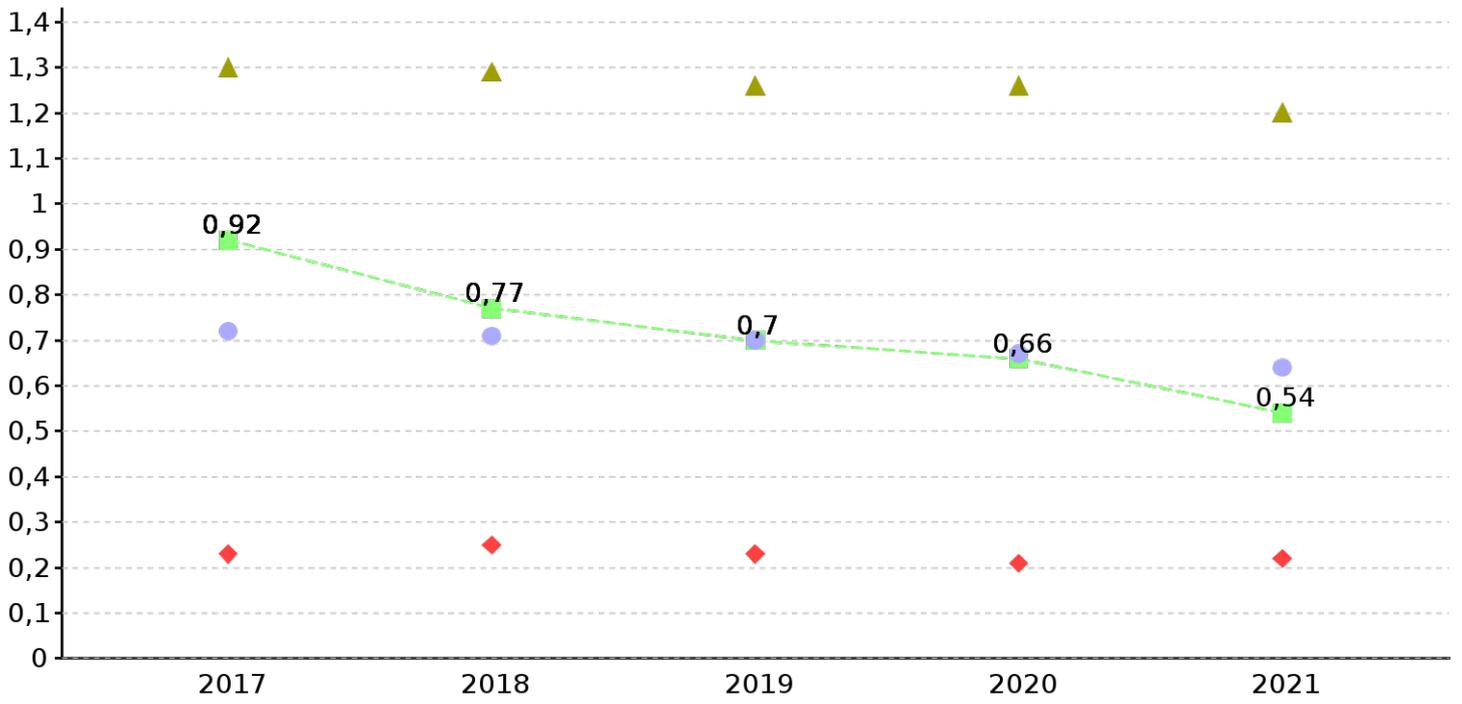
	Taux des impôts locaux votés par la commune					Repère - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate régionale
Taux TH et THLV	14,78 %	14,78 %	14,78 %	14,78 %	14,78 %	15,03 %
Taux FB	25,34 %	25,34 %	25,34 %	25,34 %	45,20 %	36,60 %
Taux FNB	39,08 %	39,08 %	39,08 %	39,08 %	39,08 %	43,34 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

3.1.2 / ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

Évolution des dettes et des charges financières

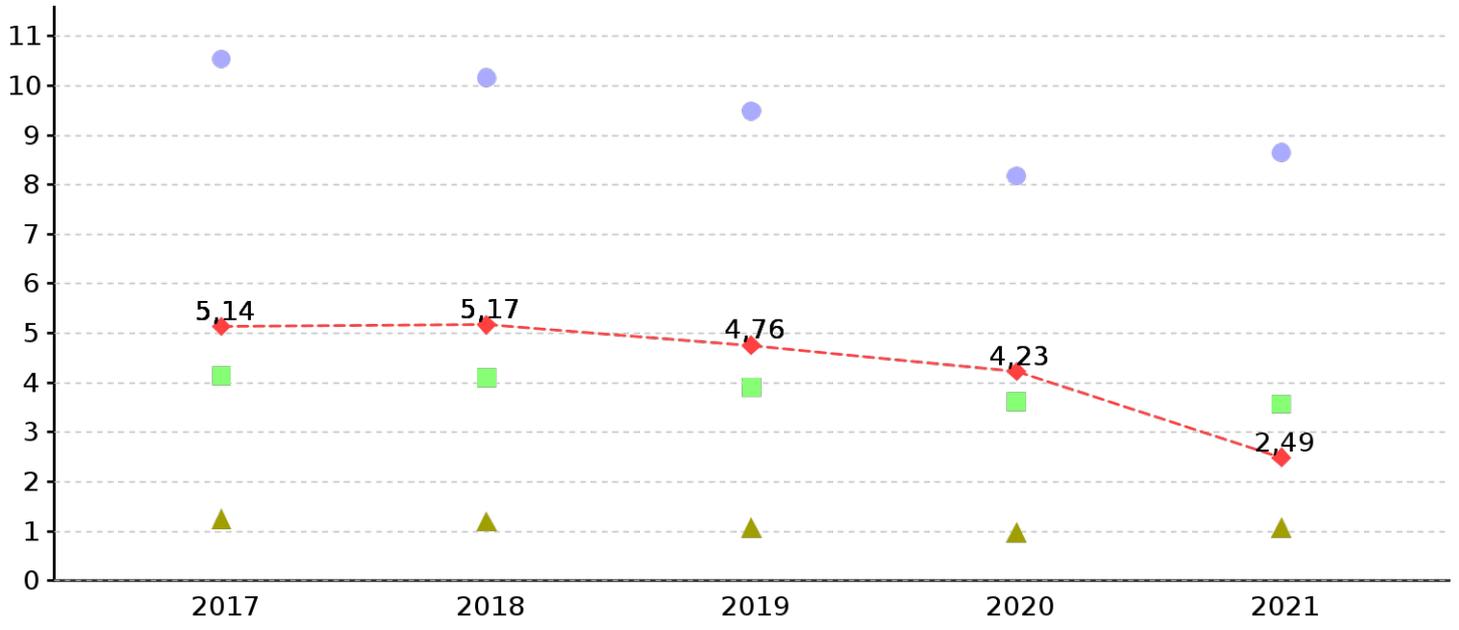


Ratio d'endettement
En année(s) de produits réels de fonctionnement



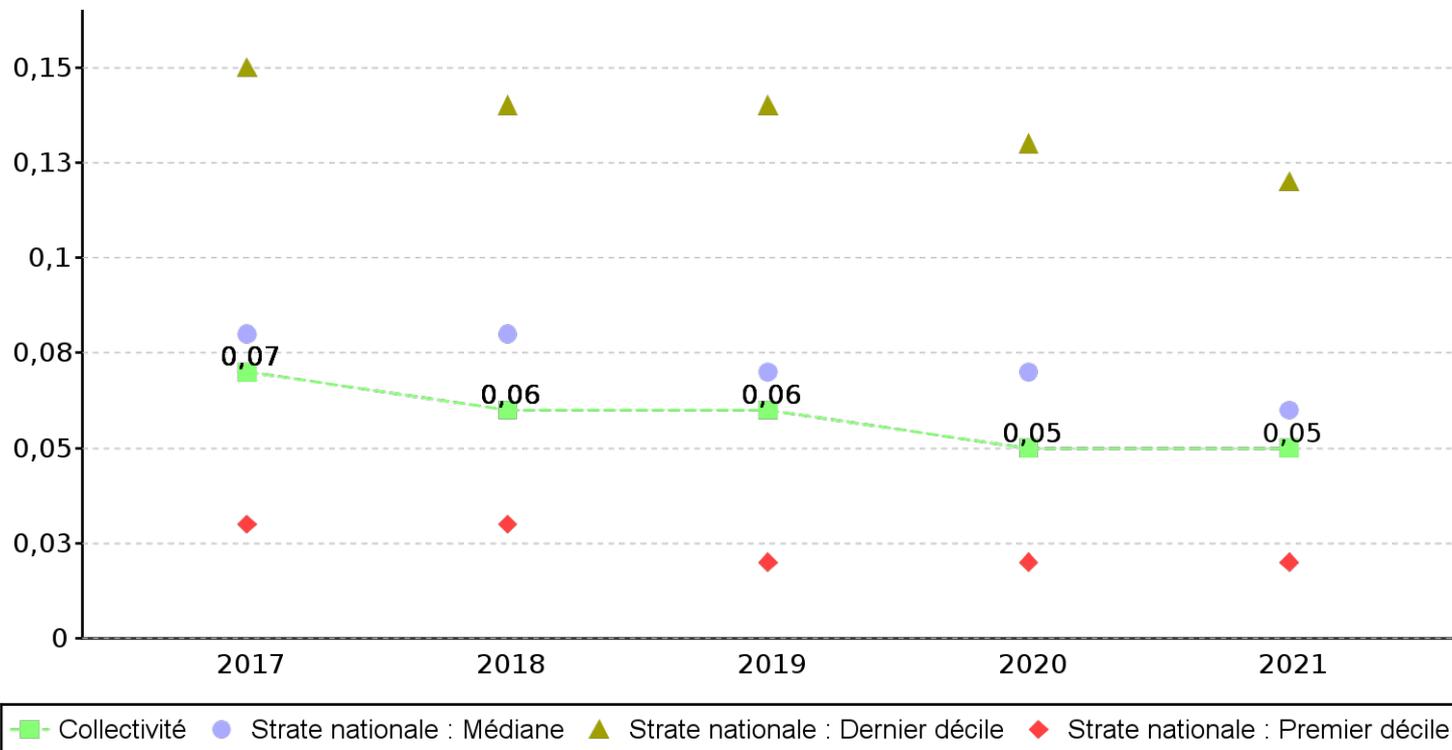
■ Collectivité ● Strate nationale : Médiane ▲ Strate nationale : Dernier décile ◆ Strate nationale : Premier décile

Capacité de désendettement (en année de CAF brute)



■ Strate nationale : Médiane ● Strate nationale : Dernier décile ▲ Strate nationale : Premier décile -◆- Collectivité

Ratio d'indépendance financière



► Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

	Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate régionale
Coefficient d'autofinancement courant	0,90	0,91	0,95	0,90	0,84	0,83

3.2/ OPTIMISATION DES DÉPENSES

3.2.1 / EN FONCTIONNEMENT

3.2.2 / EN INVESTISSEMENT

3.3 / FACTEURS DE RISQUES EXTERNES

LEXIQUE

Actif

À l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Bases nettes

En ce qui concerne les « taxes ménages » à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les bases nettes imposées sur le territoire communal au profit de la commune s'entendent déduction faite des éventuelles réductions de bases accordées sur délibération par la commune ou décidées par l'État.

Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement. La collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource. Dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement), l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'AutoFinancement Brute (C.A.F Brute)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les calculs sont opérés selon l'optique « Crédit net » ou « Débit net » ce qui signifie respectivement « Crédit – Débit » ou « Débit – Crédit ». Les données tiennent alors compte des annulations de titres ou de mandats de l'exercice et des comptes de terminaison 9, à valeur soustractive. Par exemple, le débit net du compte 60 comprend le débit des comptes 601 à 608, moins le crédit de ces mêmes comptes (pour les annulations de mandats), moins le crédit du compte 609 (qui réduit le montant au débit du 60) et plus le débit de ce même compte (pour les annulations de titres portant sur le 609).

La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réelles

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement. Il s'agit des débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676).

Compensations

Allocations versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative.

Contribution Économique Territoriale (CET)

Elle est composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle a été créée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Impôt direct perçu à partir de 2011 exclusivement au profit des communes et des EPCI. Elle est due chaque année par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée. A partir de 2021, les bases de CFE des communes et GFP prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels ; ce qui impacte à la baisse les bases de CFE et donc le produit de CFE perçu par les collectivités. Toutefois, est institué un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et GFP les pertes de recettes résultant de cette disposition. Celui-ci se traduit par le versement d'une allocation compensatrice dédiée au profit des communes et GFP concernés.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Impôt direct perçu à partir de 2011 au profit de toutes les collectivités territoriales. Elle s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 €. Le produit de la CVAE est ensuite réparti à hauteur de 26,5 % pour le secteur communal.

Décile

Le décile permet en statistique de diviser un ensemble de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

Dépenses d'équipement

Il s'agit des débits des comptes 20, 21 et 23 – Crédits des comptes 237, 238. Figurent ici tous les équipements qui s'ajoutent ou retournent dans le patrimoine mobilier et immobilier de la commune : acquisitions et travaux nouveaux, retour de biens affectés, concédés...

Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Versements de l'État mis en place en 2011 pour compenser la perte nette globale de ressources fiscales de chaque catégorie de collectivités résultant de la réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle). Pour chaque catégorie de collectivités, le panier de ressources 2010 avant réforme (y compris la compensation relais de la TP) est comparé au panier de ressources 2010 après réforme, ce qui permet de déterminer les collectivités « gagnantes » et « perdantes ».

Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles. Il correspond au crédit net des comptes (70, 71, 72, 73, 74, 75) - Débit net des comptes (60, 61, 62, 63,64, 65).

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Mis en place en 2011, l'objectif est de neutraliser les effets négatifs ou positifs de la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle pour chaque collectivité à l'intérieur d'une même catégorie.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Fraction de TVA

Les GFP et la Ville de Paris perçoivent une fraction de TVA nationale pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales.

Médiane

En statistique, la médiane correspond à la valeur qui permet de couper un ensemble des valeurs en deux parties égales. Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

Potentiel Financier

Le potentiel financier correspond au produit fiscal potentiel d'une commune majorée des dotations forfaitaires perçues par celle-ci. Utilisé notamment pour la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, il permet d'apprécier la richesse d'une commune sur la base des taux moyens nationaux appliqués. Pour de plus amples informations, se référer au site « collectivité-locales.gouv.fr ».

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classes 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements qui correspond au transfert des parts départementale et régionale du foncier non bâti vers le secteur communal. Le taux de cette taxe est figé. Le produit de cette taxe ne peut donc évoluer qu'en fonction de l'évolution des bases.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. Les bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont indiquées pour leurs montants nets (c'est-à-dire après réductions éventuelles suite à délibérations).

Taxe d'Habitation (TH)

Impôt direct qui était perçu depuis 2011 uniquement au profit des communes et de leurs groupements. A partir de 2021, les communes et les GFP ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales. Ils perçoivent uniquement la TH des locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, locaux vacants...).

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes, de leurs groupements et des départements. Elle est due par le propriétaire d'immeuble au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

En compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales, est affectée aux communes à compter de 2021 la part de TFB départementale. En cas de surcompensation, les communes font l'objet d'une contribution sur leurs recettes de TFB. En cas de sous-compensation, elles perçoivent un complément de fiscalité. De plus, à partir de 2021, les bases de TFB des communes et GFP prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels; ce qui impacte à la baisse les bases de TFB et donc le produit de TFB perçu par les collectivités. Toutefois, est institué un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et GFP les pertes de recettes résultant de cette disposition. Celui-ci se traduit par le versement d'une allocation compensatrice dédiée au profit des communes et GFP concernés.

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Règle de calcul de l'effet taux et de l'effet base

L'effet base et l'effet taux permettent de comprendre l'origine des produits de fiscalité entre 2 années consécutives.

Effet taux

Cette donnée retrace la variation du produit de fiscalité due aux **évolutions des taux décidés par la collectivité**

Elle est calculée en multipliant le différentiel de taux de 2 années par la base de l'année précédente.

$$\text{Formule} = [\text{Taux}(N) - \text{Taux}(N-1)] * \text{Base}(N-1)$$

Effet base

Cette donnée retrace la variation du produit de fiscalité due aux **évolutions des bases de la collectivité**

Elle est obtenue en multipliant le différentiel de base de 2 années par le taux de l'année considérée.

$$\text{Formule} = [\text{Base}(N) - \text{Base}(N-1)] * \text{Taux}(N)$$

Deux données permettent d'expliquer l'effet base : l'effet base nominale et l'effet base physique.

L'effet base nominale

Cette donnée retrace le montant d' « effet base » dû au coefficient annuel de revalorisation décidé en loi de finance.

$$\text{Formule} = \text{Taux}(N) * [\text{Base}(N-1)] * [(\text{Coefficient de } N) - 1]$$

L'effet base physique

Cette donnée retrace le montant d' « effet base » dû à l'évolution réelle des bases physiques.

$$\text{Formule} = \text{Taux de } N * \{[\text{Base de } N] - [\text{Base de } N-1]\} - \{[\text{Base de } N-1] * [(\text{CCEF de } N) - 1]\}$$

Strates de référence

Les données de la commune sont rapprochées de celle d'une des 31 strates de références pour lesquelles sont calculées des valeurs départementales, régionales ou nationales.

S'agissant des communes appartenant à un groupement à fiscalité additionnelle " 4 taxes " avec ou sans fiscalité professionnelle de zone / éolienne :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

S'agissant des communes appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

S'agissant des communes n'appartenant pas à un GFP :

- ▶ Communes de moins de 250 habitants
- ▶ Communes de 250 à 499 habitants
- ▶ Communes de 500 à 1.999 habitants
- ▶ Communes de 2.000 à 3.499 habitants
- ▶ Communes de 3.500 à 4.999 habitants
- ▶ Communes de 5.000 à 9.999 habitants
- ▶ Communes de 10.000 à 19.999 habitants
- ▶ Communes de 20.000 à 49.999 habitants
- ▶ Communes de 50.000 à 99.999 habitants
- ▶ Communes de plus de 100.000 habitants

La ville de Paris est quant à elle dans une catégorie dédiée.

En €	EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Ressources fiscales	2 089 243	2 092 778	2 097 825	2 180 630	2 312 270	6,0 %	10,7 %
DGF	526 302	516 160	509 103	510 322	734 343	43,9 %	39,5 %
Autres dotations et participations	348 283	343 798	417 922	404 990	460 976	13,8 %	32,4 %
Attributions de péréquations et de compensations	50 525	59 344	61 168	68 993	8 990	-87,0 %	-82,2 %
Autres produits courants	568 877	693 093	855 754	713 781	802 682	12,5 %	41,1 %
Charges de personnel	1 891 405	1 973 525	1 946 969	2 104 978	2 230 777	6,0 %	17,9 %
Achats et charges externes	658 648	725 415	945 917	828 832	845 798	2,0 %	28,4 %
autres charges courantes de fonctionnement	241 987	311 370	355 292	223 790	218 101	-2,5 %	-9,9 %
Impôts et taxes	38 325	38 010	36 117	32 163	32 166	0,0 %	-16,1 %
Excédent brut de fonctionnement	752 865	656 852	657 478	688 951	992 419	44,0 %	31,8 %

En €	TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Ressources fiscales	2 089 243	2 092 778	2 097 825	2 180 630	2 312 270	6,0 %	10,7 %
dont Impôts locaux y compris FNGIR (hors FPIC)	1 698 195	1 723 965	1 789 911	1 842 781	1 960 924	6,4 %	15,5 %
dont Fiscalité reversée y compris FPIC	306 737	266 405	221 443	219 269	267 830	22,1 %	-12,7 %
dont autres impôts et taxes	84 311	102 408	86 471	118 580	83 515	-29,6 %	-0,9 %
Dotations et participations	925 110	919 302	988 193	984 305	1 204 309	22,4 %	30,2 %
dont DGF	526 302	516 160	509 103	510 322	734 343	43,9 %	39,5 %
dont attributions de péréquations et de compensations	50 525	59 344	61 168	68 993	8 990	-87,0 %	-82,2 %
dont autres dotations et participations	348 283	343 798	417 922	404 990	460 976	13,8 %	32,4 %
Autres produits courants	568 877	693 093	855 754	713 781	802 682	12,5 %	41,1 %
dont produits des services du domaine	458 853	552 289	597 689	620 058	702 783	13,3 %	53,2 %
dont production stockée et travaux en régie	4 753	9 275	5 571	12 873	0	-100,0 %	-100,0 %
dont autres produits de gestion courante	105 271	131 529	252 494	80 850	99 899	23,6 %	-5,1 %
Produit de fonctionnement courant	3 583 230	3 705 173	3 941 773	3 878 715	4 319 261	11,4 %	20,5 %
Achats et charges externes	658 648	725 415	945 917	828 832	845 798	2,0 %	28,4 %
Charges de personnel	1 891 405	1 973 525	1 946 969	2 104 978	2 230 777	6,0 %	17,9 %
Subventions, participations et contingents	135 606	208 283	261 188	129 548	123 648	-4,6 %	-8,8 %
Impôts et taxes	38 325	38 010	36 117	32 163	32 166	0,0 %	-16,1 %
Autres charges de gestion courante	106 381	103 087	94 103	94 242	94 453	0,2 %	-11,2 %
Charges de fonctionnement courant	2 830 365	3 048 321	3 284 295	3 189 764	3 326 842	4,3 %	17,5 %
Excédent brut de fonctionnement	752 865	656 852	657 478	688 951	992 419	44,0 %	31,8 %
Reprises amortissements et provisions - Fonctionnement courant	0	0	0	0	1 118	-	-
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Dotations aux amort et prov exploitation	227 831	219 197	193 768	211 681	225 739	6,6 %	-0,9 %
Résultat courant non financier	525 033	437 655	463 710	477 270	767 798	60,9 %	46,2 %
Produits financiers	0	0	0	0	80	-	-
Charges financières	100 098	56 130	82 773	80 306	54 556	-32,1 %	-45,5 %
Résultat courant financier	-100 098	-56 130	-82 773	-80 306	-54 476	32,2 %	45,6 %
Produits exceptionnels *	79 169	389 344	48 493	265 738	424 247	59,6 %	435,9 %
Charges exceptionnelles *	75 517	381 453	35 449	256 360	413 167	61,2 %	447,1 %
Résultat exceptionnel	3 652	7 890	13 045	9 378	11 081	18,2 %	203,4 %
Résultat de fonctionnement	428 588	389 415	393 981	406 342	724 403	78,3 %	69,0 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
RESSOURCES FISCALES	2 089 243	2 092 778	2 097 825	2 180 630	2 312 270	6,0 %	10,7 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	1 698 195	1 723 965	1 789 911	1 842 781	1 960 924	6,4 %	15,5 %
Fiscalité reversée dont FPIC	306 737	266 405	221 443	219 269	267 830	22,1 %	-12,7 %
Autres impôts et taxes	84 311	102 408	86 471	118 580	83 515	-29,6 %	-0,9 %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	925 110	919 302	988 193	984 305	1 204 309	22,4 %	30,2 %
DGF	526 302	516 160	509 103	510 322	734 343	43,9 %	39,5 %
Attributions de péréquations et de compensations	50 525	59 344	61 168	68 993	8 990	-87,0 %	-82,2 %
Autres dotations et participations	348 283	343 798	417 922	404 990	460 976	13,8 %	32,4 %
AUTRES PRODUITS RÉELS	648 046	1 079 356	875 842	736 736	821 092	11,4 %	26,7 %
Produits réels financiers	0	0	0	0	80	-	-
Produits réels exceptionnels *	79 169	386 264	20 088	22 955	18 329	-20,2 %	-76,8 %
ventes et autres produits courants non financiers	568 877	693 093	855 754	713 781	802 682	12,5 %	41,1 %
<i>dont produits des services du domaine</i>	458 853	552 289	597 689	620 058	702 783	13,3 %	53,2 %
<i>dont production stockée et travaux en régie</i>	4 753	9 275	5 571	12 873	0	-100,0 %	-100,0 %
<i>dont autres produits de gestion courante</i>	105 271	131 529	252 494	80 850	99 899	23,6 %	-5,1 %
PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	3 662 399	4 091 437	3 961 861	3 901 671	4 337 671	11,2 %	18,4 %
CHARGES DE PERSONNEL	1 891 405	1 973 525	1 946 969	2 104 978	2 230 777	6,0 %	17,9 %
Rémunération du personnel et charges sociales	1 807 820	1 921 350	1 900 898	2 062 355	2 176 048	5,5 %	20,4 %
Personnel extérieur à la collectivité	43 165	9 597	5 594	0	6 946	-	-83,9 %
Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	40 420	42 579	40 477	42 623	47 783	12,1 %	18,2 %
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	135 606	208 283	261 188	129 548	123 648	-4,6 %	-8,8 %
Contingents et participations obligatoires	0	767	79 240	84 764	81 900	-3,4 %	-
Subventions de fonctionnement versées	135 606	207 516	181 948	44 784	41 748	-6,8 %	-69,2 %
CHARGES RÉELLES FINANCIÈRES	100 098	56 130	82 773	80 306	54 556	-32,1 %	-45,5 %
Charges d'intérêts	95 260	56 130	82 773	60 906	54 556	-10,4 %	-42,7 %
Autres charges financières	4 837	0	0	19 400	0	-100,0 %	-100,0 %
AUTRES CHARGES RÉELLES	878 871	1 244 886	1 087 715	973 349	984 722	1,2 %	12,0 %
Achats et variations de stocks	334 373	321 248	421 300	361 916	416 979	15,2 %	24,7 %
Autres charges externes	324 275	404 167	524 617	466 916	428 818	-8,2 %	32,2 %
Impôts et taxes	38 325	38 010	36 117	32 163	32 166	0,0 %	-16,1 %
Autres charges de gestion courante	106 381	103 087	94 103	94 242	94 453	0,2 %	-11,2 %
Charges réelles exceptionnelles *	75 517	378 373	11 578	18 112	12 306	-32,1 %	-83,7 %
CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 005 980	3 482 824	3 378 646	3 288 181	3 393 704	3,2 %	12,9 %
CAF BRUTE	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967	53,9 %	43,8 %
Autres produits non réels	0	3 080	28 406	242 783	407 036	67,7 %	-
Autres charges non réelles	227 831	222 277	217 640	449 930	626 600	39,3 %	175,0 %
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	428 588	389 415	393 981	406 342	724 403	78,3 %	69,0 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	FINANCEMENT DISPONIBLE					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	752 865	656 852	657 478	688 951	992 419	44,0 %	31,8 %
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits réels financiers	0	0	0	0	80	-	-
Charges réelles financières	100 098	56 130	82 773	80 306	54 556	-32,1 %	-45,5 %
Produits réels exceptionnels *	79 169	386 264	20 088	22 955	18 329	-20,2 %	-76,8 %
Charges réelles exceptionnelles *	75 517	378 373	11 578	18 112	12 306	-32,1 %	-83,7 %
CAF BRUTE	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967	53,9 %	43,8 %
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	279 183	227 247	374 135	235 148	243 819	3,7 %	-12,7 %
Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0	-	-
CAF NETTE	377 236	381 366	209 080	378 341	700 148	85,1 %	85,6 %
Remboursement des autres dettes	1 070	360	1 940	1 610	0	-100,0 %	-100,0 %
CAF NETTE DES AUTRES DETTES	376 166	381 006	207 140	376 731	700 148	85,8 %	86,1 %
Variation des ressources propres	875 562	594 699	674 624	366 212	261 681	-28,5 %	-70,1 %
<i>dont fonds globalisé d'investissement</i>	476 495	126 995	552 461	173 556	131 449	-24,3 %	-72,4 %
<i>dont autres fonds globalisés d'investissement</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont subventions et fonds d'investissement amortissables</i>	1 170	50 049	0	10 435	0	-100,0 %	-100,0 %
<i>dont subventions et fonds d'investissement non amortissables</i>	397 897	417 655	122 163	182 220	130 232	-28,5 %	-67,3 %
Produits de cession d'actifs	0	3 080	23 871	234 500	306 400	30,7 %	-
FINANCEMENT PROPRE	1 251 728	978 784	905 635	977 443	1 268 229	29,7 %	1,3 %
Autres ressources d'investissement	2 768	112	0	9 561	21 391	123,7 %	672,8 %
FINANCEMENT DISPONIBLE	1 254 497	978 896	905 635	987 004	1 289 620	30,7 %	2,8 %

* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours	539 289	3 063 968	1 215 490	449 922	378 815	-15,8 %	-29,8 %
Immobilisations affectées, concédées et mises à disposition	0	0	0	0	0	-	-
Mouvements sur immobilisations n'appartenant pas à la collectivité	0	0	0	0	0	-	-
Subventions d'équipement versées	6 900	5 492	0	39 870	45 584	14,3 %	560,6 %
Participations et autres immobilisations	0	0	0	0	0	-	-
Diminutions des fonds propres	488	119 685	782	0	0	-	-100,0 %
Charges à répartir	0	0	0	0	0	-	-
Remboursement des autres dettes	1 070	360	1 940	1 610	0	-100,0 %	-100,0 %
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	279 183	227 247	374 135	235 148	243 819	3,7 %	-12,7 %
<i>dont refinancement et remboursements temporaires</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont remboursement direct de l'exercice</i>	279 183	227 247	374 135	235 148	243 819	3,7 %	-12,7 %
VARIATION DES EMPLOIS STABLES D'INVESTISSEMENT	826 930	3 416 753	1 592 347	726 550	668 218	-8,0 %	-19,2 %
CAF BRUTE	656 419	608 613	583 215	613 489	943 967	53,9 %	43,8 %
Recettes affectées à l'investissement	399 067	467 704	122 163	192 656	130 232	-32,4 %	-67,4 %
Réductions d'immobilisations	507	3 080	23 871	240 268	306 400	27,5 %	60 333,9 %
Mise à disposition, retour de biens	2 261	112	0	3 793	21 391	464,0 %	846,1 %
Augmentation des fonds propres	476 495	126 995	552 461	173 556	131 449	-24,3 %	-72,4 %
Dettes non financières	2 473	2 360	3 654	0	2 960	-	19,7 %
Emprunts de l'exercice	143 000	0	0	55 625	0	-100,0 %	-100,0 %
<i>dont refinancement et remboursements temporaires</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>dont emprunts directs de l'exercice</i>	143 000	0	0	55 625	0	-100,0 %	-100,0 %
VARIATION DES RESSOURCES STABLES D'INVESTISSEMENT	1 680 223	1 208 863	1 285 363	1 279 387	1 536 399	20,1 %	-8,6 %

En €	BILAN FONCTIONNEL					Évolution	
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021	2017/2021
Capitaux propres	42 577 847	43 439 015	44 526 174	45 311 933	46 274 713	2,1 %	8,7 %
Amortissements et provisions	2 171 692	1 912 836	2 074 716	2 245 556	2 468 591	9,9 %	13,7 %
Ressources propres	44 749 539	45 351 851	46 600 890	47 557 489	48 743 304	2,5 %	8,9 %
Dettes financières (emprunts bancaires et assimilés)	3 370 513	3 143 266	2 769 131	2 589 608	2 345 789	-9,4 %	-30,4 %
Autres dettes financières	2 473	4 473	6 187	4 577	7 537	64,7 %	204,8 %
Dettes financières à moyen et long terme	3 372 986	3 147 739	2 775 318	2 594 185	2 353 325	-9,3 %	-30,2 %
Ressources à moyen et long terme	48 122 525	48 499 590	49 376 208	50 151 673	51 096 629	1,9 %	6,2 %
Immobilisations d'exploitation	39 319 964	41 904 919	43 088 520	43 272 819	43 349 594	0,2 %	10,2 %
Immobilisations hors exploitation	6 006 656	6 006 656	6 006 656	6 044 987	6 044 987	0,0 %	0,6 %
Immobilisations financières	44 735	44 735	44 735	44 735	44 735	0,0 %	0,0 %
Autres actifs immobilisés, charges à répartir, prime de remb.	0	0	0	0	0	-	-
Actif brut immobilisé	45 371 356	47 956 310	49 139 912	49 362 541	49 439 315	0,2 %	9,0 %
FRNG	2 751 170	543 280	236 296	789 133	1 657 314	110,0 %	-39,8 %
Stocks et en-cours	0	0	0	0	0	-	-
Redevables et comptes rattachés	106 635	120 087	129 822	164 109	134 113	-18,3 %	25,8 %
Autres créances d'exploitation	160 522	9 383	6 540	16 454	15 986	-2,8 %	-90,0 %
Compte de rattachement des budgets annexes (SD)	1 579 646	0	0	0	885	-	-99,9 %
Compte de rattachement des CCAS (SD)	0	0	0	0	0	-	-
Compte de rattachement des caisses des écoles (SD)	0	0	0	0	0	-	-
Opérations pour le compte de tiers (SD)	0	0	0	0	0	-	-
Divers débiteurs	79 775	15 876	2 337	24 262	1 660	-93,2 %	-97,9 %
Opérations à classer ou à régulariser	123	2 250	2 263	0	40 187	-	32 572,4 %
Autres comptes transitoires (SD)	19	10	9	8	16	100,0 %	-15,8 %
Actif circulant d'exploitation	1 926 720	147 606	140 970	204 834	192 847	-5,9 %	-90,0 %
Dettes sur achats d'exploitation	10 575	11 311	31 614	43 761	44 227	1,1 %	318,2 %
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	-	-
Dettes fiscales et sociales	13 716	1 996	4 237	12 767	25 173	97,2 %	83,5 %
Compte de rattachement des budgets annexes (SC)	0	680 393	1 221 790	2 178 916	2 013 253	-7,6 %	-
Compte de rattachement des CCAS (SC)	10 919	9 077	7 024	8 466	6 995	-17,4 %	-35,9 %
Compte de rattachement des caisses des écoles (SC)	0	0	0	0	0	-	-
Opérations pour le compte de tiers (SC)	0	0	0	0	0	-	-
Créditeurs divers	66 122	65 283	359	20 634	22 977	11,4 %	-65,3 %
Opérations à classer ou à régulariser – SC	683	2 334	2 624	3 069	13 196	330,0 %	1 832,1 %
Autres comptes transitoires (SC)	0	0	0	0	0	-	-
Passif circulant d'exploitation	102 016	770 394	1 267 647	2 267 613	2 125 822	-6,3 %	1 983,8 %
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 824 704	-622 788	-1 126 678	-2 062 780	-1 932 974	6,3 %	-
Actif circulant hors exploitation	0	50	1 031	0	0	-	-
Autres dettes diverses	21 053	31 402	7 605	2 819	0	-100,0 %	-100,0 %
Intérêts courus non échus	18 071	1 060	15 627	14 442	12 185	-15,6 %	-32,6 %
Passif circulant hors exploitation	39 125	32 462	23 232	17 261	12 185	-29,4 %	-68,9 %
Besoin en fonds de roulement hors exploitation	-39 125	-32 412	-22 201	-17 261	-12 185	29,4 %	68,9 %
Besoin en fonds de roulement	1 785 579	-655 200	-1 148 879	-2 080 041	-1 945 159	6,5 %	-
Valeur mobilière de placement	0	0	0	0	0	-	-
Régies, avances et virements interne	100	150	150	1 128	859	-23,8 %	759,0 %
Trésorerie mobilisable	100	150	150	1 128	859	-23,8 %	759,0 %
Disponibilités	965 490	1 198 330	1 385 025	2 868 045	3 601 614	25,6 %	273,0 %
Crédits et ligne de trésorerie	0	0	0	0	0	-	-
Disponibilités nettes	965 490	1 198 330	1 385 025	2 868 045	3 601 614	25,6 %	273,0 %
TRESORERIE	965 590	1 198 480	1 385 175	2 869 174	3 602 473	25,6 %	273,1 %